

*Initiatives ministérielles*

de dollars aura lieu au cours des cinq prochaines années. Avec les deux compressions antérieures décrétées par le gouvernement conservateur, la réduction des crédits fédéraux pendant la période allant de 1986-1987 à 1994-1995, je l'ai déjà dit, va atteindre un chiffre quasiment impensable de 31 milliards de dollars.

Monsieur le Président, il faut toujours s'interroger de ce qui se passe avec le ministre des Finances, car en 1982, celui-ci qui s'opposait farouchement à l'amputation des transferts RPE disait que le gouvernement fédéral ne devait pas réduire le déficit aux dépens des provinces, et je le cite. Il disait ceci le 24 mars 1982 dans cette Chambre: «L'amputation des transferts FPE aurait des effets désastreux sur les universités et les collèges, sur le financement des hôpitaux et sur leur fonctionnement. Ne faisons pas des hôpitaux, universités et collèges un champ de bataille entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.»

• (1220)

Je ne sais vraiment pas, monsieur le Président, comment le ministre des Finances peut maintenant se présenter à la Chambre, défendre un tel projet de loi qui contredit de façon claire ce qu'il disait il n'y a pas tellement longtemps. En ce qui concerne les soins de santé, les compressions minent le régime canadien des soins de santé, et cela au moment même où la demande pour ces services est de plus en plus pressante. Et on sait pourquoi. Notamment à cause du vieillissement de la population et en même temps du coût très élevé des équipements de haute technologie médicale.

Maintenant, si on parle d'éducation postsecondaire, d'éducation supérieure, le premier ministre avait des choses à dire à ce sujet-là, et on voit encore qu'il va renier sa parole. Il avait promis une éducation de haute qualité aux jeunes du Canada. Sa volte-face tourne en dérision le groupe d'étude national sur l'éducation qu'il avait mis sur pied. Vous vous en rappelez sans doute, monsieur le Président. Voici ce que le premier ministre avait à dire lors de la rencontre du Conseil général des conservateurs, le 25 août 1989, ici même, à Ottawa. Le premier ministre disait ceci: «Notre gouvernement supportera sa juste part du fardeau pour faire en sorte que les Canadiens reçoivent une éducation de haute qualité qui leur permettra de relever les enjeux internationaux.»

Monsieur le Président, il faut s'interroger à savoir si le gouvernement fédéral est sérieux, non seulement dans les engagements qu'ils ont pris en 1982 lorsqu'ils parlaient des coupures qui pourraient avoir des implications pour les provinces, ce qui allait se passer avec les étudiants, avec les personnes malades, mais ce qu'ils disent aussi récemment que le mois d'août 1989, et cela de la bouche du premier ministre.

Le Régime d'assistance publique du Canada va aussi subir des coupures dramatiques suite à ce Budget. On sait que le RAPC, créé en 1966, est la pierre angulaire de l'aide sociale canadienne. En vertu du RAPC, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial partagent chacun pour moitié les frais engagés pour l'aide sociale et les biens ou services de première nécessité tels que les produits alimentaires, le logement, les vêtements, les services publics et les articles ménagers. L'aide sociale comprend aussi les soins dentaires pour les pauvres, l'aide aux invalides, l'aide aux enfants maltraités pris en charge par des familles adoptives, et l'aide aux enfants dans les familles à revenu modeste. Ce sont dans ces domaines que l'on va trancher les fonds que le gouvernement nous dit être essentiels pour maintenir un équilibre dans les affaires économiques du pays.

Monsieur le Président, les Canadiens auront à décider si c'est une façon juste d'aborder le problème du gouvernement fédéral.

Le discours budgétaire de 1989 défendait la récupération des allocations familiales et des prestations de vieillesse sous le prétexte que la protection sociale a pour but premier de venir en aide à ceux qui sont dans le besoin et non à ceux qui bénéficient de revenus élevés. Or, les mesures prévues dans le Budget de 1990 s'attaquent aux Canadiens les plus pauvres, parce que les pauvres habitent toutes les provinces du Canada. On sait d'ailleurs que les chiffres pour 1987, qui sont les derniers disponibles, montrent que 49 p. 100 des familles pauvres et 54,9 p. 100 des individus pauvres vivent dans les provinces de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Il faut se rappeler en outre que les paiements d'assistance sociale ne permettent toujours pas aux familles de se sortir de la pauvreté. Ils leur permettent simplement de survivre. Et sans doute c'est pour cette raison que la Colombie-Britannique et l'Ontario ont annoncé, suite au dépôt du Budget, qu'ils contesteront devant les tribunaux les coupures au RAPC. L'Alberta appuie l'action de ces deux provinces.

On sait que le gouvernement a voulu jouer le jeu de donner l'impression qu'ils allaient continuer l'aide aux provinces les plus démunies en s'attaquant aux personnes pauvres dans les provinces de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Mais, je crois que les Canadiens pourront comprendre facilement que c'est le début. De la même façon que le gouvernement, l'an passé, dans le Budget de 1989, voulait récupérer les allocations familiales et les prestations de vieillesse de certaines personnes à certains niveaux de revenu, c'est le début de la fin de cet engagement du gouvernement fédéral depuis des années à voir aux besoins des personnes défavorisées à travers le Canada.

[Traduction]

J'ai écouté, avec beaucoup d'intérêt, mon collègue, le ministre d'État aux Finances, surtout lorsqu'il a parlé